



## REGLEMENT DE CONSULTATION FOOD TRUCK AU SEIN DU PARC TASSART

**Date limite de réception des offres : le vendredi 11 avril 2025 à 12h00**

### **I - Objet de la consultation**

La consultation basée sur le présent cahier des charges a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un Food Truck au sein du Parc Tassart.

### **II - Composition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation doit contenir les pièces ci-dessous énumérées :

- Le règlement de consultation,
- Le cahier des charges.

### **III - Conditions de retrait**

- En Mairie, à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Mairie de Cahors  
Service Juridique  
73, Boulevard Gambetta – BP 30249  
46005 CAHORS CEDEX**

- Par voie de courrier ou de mail sur demande à l'adresse suivante :

**[servicejuridique@grandcahors.fr](mailto:servicejuridique@grandcahors.fr)**

- Sur le site internet Cahorsagglo :

**<https://cahorsagglo.fr/decouvrir-les-opportunités>**

### **IV - Offre**

Les candidats devront remettre leur offre, **au plus tard le vendredi 4 avril 2025 à 12h00.**

**Les offres comprendront obligatoirement les pièces indiquées ci-dessous, à savoir :**

- Une lettre de motivation pour postuler (maximum une page A4) ;
- Un mémoire justificatif incluant informations suivantes :
  - ✓ La présentation du candidat ;
  - ✓ L'expérience professionnelle dans ce secteur d'activité ;
  - ✓ La présentation détaillée du projet d'activité ;

- Le montant de la redevance proposée à la Ville ;
- Un compte de résultat prévisionnel d'exploitation ;
- La présentation du Food Truck, de l'équipement et du mobilier utilisé ;
- Le type de produits proposés aux usagers du Musée et du Parc ;
- Les tarifs proposés sur la carte.

**Selon la situation des candidats, l'offre comprendra également les pièces indiquées ci-dessous :**

- Extrait d'immatriculation au RCS et/ou Registre des Métiers à fournir :
  - Au moment de la candidature pour les candidats qui peuvent justifier d'une activité commerciale ;
  - A l'issue de la procédure de sélection pour les candidats non-inscrits ;
- Bilans et comptes de résultat des trois dernières années (ou depuis la création de la société si celle-ci a moins de trois ans) ;

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

**Le candidat retenu produira les éléments ci-dessous dans un délai de 10 jours à compter de la demande :**

- Un justificatif attestant la formation aux règles d'hygiène alimentaire, notamment la formation HACCP ;
- Une attestation sur l'honneur datée et signée certifiant que le candidat satisfait aux obligations sociales et fiscales ;
- Une attestation d'assurance en cours de validité pour les risques engageant la responsabilité civile professionnelle et contractuelle, notamment pour les risques d'intoxication alimentaire, une attestation couvrant ces risques.

#### **V - Critères d'attribution :**

Les offres des candidats seront analysées au regard des critères suivants :

- Savoir-faire et motivation du candidat (noté sur 40 points),
- Montant de la redevance mensuelle d'occupation proposée (noté sur 30 points),
- Qualité de la proposition : type et qualité des produits proposés, tarifs pour le public, horaires d'ouverture, ... (noté sur 30 points).

Les offres seront classées suivant la notation indiquée ci-dessus pour chaque critère, chaque candidat étant jugé sur une note globale de 100 points.

Après examen des offres, l'autorité habilitée à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pourra entamer les négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix (au maximum 3 à l'issue d'une analyse des pièces écrites).

La négociation portera sur les aspects financiers et techniques.

## **VII - Remise des offres :**

### Par voie postale

Les candidats doivent transmettre leur offre **sous pli cacheté à l'adresse suivante :**

**Mairie de Cahors  
Service Juridique  
73, Boulevard Gambetta – BP 30249  
46005 CAHORS CEDEX**

**Le pli doit porter la mention suivante :**

**Offre pour le Food Truck Parc Tassart**

Remise en mains propres auprès du Service Juridique

**Mairie de Cahors  
Service Juridique  
73, Boulevard Gambetta – BP 30249  
46005 CAHORS CEDEX**

Un récépissé sera remis au candidat à la suite du dépôt de son offre.

### Par voie électronique

A l'adresse suivante : [servicejuridique@grandcahors.fr](mailto:servicejuridique@grandcahors.fr)

## **VIII - Validité des offres**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.